



# Questionnaire Impôt des Personnes Physiques Résident

## Année de revenus 2018

***Dossier confidentiel***

*Ce questionnaire a pour but de nous procurer l'essentiel des informations utiles pour remplir votre déclaration fiscale individuelle. Les données communiquées sont donc susceptibles d'être transmises aux autorités fiscales belges. Conformément à la réglementation GDPR, vos données ne pourront pas être utilisées à des fins commerciales. Il n'est pas exhaustif et donc nous vous recommandons de nous contacter si vous avez la moindre question concernant vos revenus/dépenses.*

**SA Tax Consult NV**

Avenue du Dirigeable/  
Luchtschipaan 8  
Bruxelles 1170 Brussel

Uitbreidingstraat 60-62  
2600 Berchem

Tel. +32 2 675 50 05  
info@taxconsult.be  
www.taxconsult.be

Banque / Bank  
ING BE76 3100 0814 8995 - BIC BBRU BE BB  
KBC BE36 7340 2695 3881 - BIC KRED BE BB

T.V.A./B.T.W. BE 0422.223.974 - RPM Bruxelles / RPR Brussel

Member of Alliot Group, a Worldwide Alliance of Independent Accounting, Law and Consulting Firms

**ALLIOTT**  
GROUP

## 1. Informations personnelles

Si vos informations personnelles **n'ont pas changé** comparé à 2017 (et que ce n'est pas la première fois que nous préparons votre déclaration fiscale), cochez la case et passez au point 2.

### A. Nom

Nom \_\_\_\_\_  
 Prénom \_\_\_\_\_  
 Nom de votre conjoint ou assimilé (\*) \_\_\_\_\_  
 Prénom de votre conjoint ou assimilé (\*) \_\_\_\_\_

Votre conjoint a-t-il recueilli des revenus en 2018 en Belgique? <sup>1</sup> Oui  Non   
 Votre conjoint a-t-il recueilli des revenus en 2018 en dehors de Belgique? <sup>1</sup> Oui  Non   
 Est-ce que votre conjoint vivait avec vous en Belgique? Oui  Non   
 Votre conjoint souffre-t-il d'un handicap grave? <sup>2</sup> Oui  Non

(\*) ! **Cohabitant légal**: pour bénéficier de ce statut, les partenaires doivent déposer une déclaration officielle à la maison communale en Belgique ou avoir effectué une démarche étrangère similaire reconnue en Belgique. L'inscription à la même adresse ne suffit pas ! Sur le plan fiscal, le *cohabitant légal* est considéré comme un conjoint.

### B. Situation familiale (au 01/01/2019)

- Célibataire  - Divorcé   
 - Cohabitant de fait  - Séparé de corps et de biens   
 - Marié  - Séparé de fait   
 - Cohabitant légal  - Veuf ou veuve

Si votre situation familiale a changé en 2018, à quelle date ? (JJ/MM/AA): \_\_\_\_\_  
 Si vous vous êtes marié ou avez conclu un contrat de cohabitation légale en 2018, votre conjoint ou assimilé a-t-il (elle) bénéficié de revenus nets supérieurs à EUR 3.270,00? Oui  Non   
 Si vous êtes célibataire avec des enfants à charge, une autre personne que vos enfants, vos ascendants, vos collatéraux jusqu'au deuxième degré inclusivement et les personnes qui ont assumé votre charge exclusive ou principale pendant votre enfance faisait-elle partie de votre ménage? Oui  Non

### C. Résidence

Adresse actuelle \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Adresse au 01/01/2019 (si différente de l'actuelle) \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Oui  Non

### Si vous avez déménagé en 2018

Date du déménagement (JJ/MM/AA) \_\_\_\_\_  
 Adresse avant le déménagement \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Si OUI, veuillez nous fournir un détail.

<sup>2</sup> Si OUI, veuillez nous fournir l'attestation adéquate.

Adresse e-mail \_\_\_\_\_

Pouvons-nous utiliser cette adresse e-mail pour l'envoi de courriels contenant des données à caractère personnel :

**D. Compte bancaire sur lequel un remboursement d'impôt peut être effectué**

Numéro de compte IBAN \_\_\_\_\_  
 Code BIC (en cas de compte *hors Belgique*) \_\_\_\_\_  
 Nom du titulaire de ce compte \_\_\_\_\_

**E. Personnes à charge** (au 01/01/2019)

Enfants et autres personnes vivant avec vous et dont vous avez eu la charge:

Nom	Prénom	Date de naissance (JJ/MM/AA)	Fils/Fille/ Autre	Handicap (O/N)	Garde partagée <sup>3</sup> (O/N)

Est-ce que certaines personnes à charge ont été bénéficiaires de revenus personnels? Si oui, veuillez fournir le détail de ces revenus (job d'étudiant, rentes alimentaires, ...) Oui  Non

Veuillez joindre le(s) document(s) y afférent(s)

**2.Revenus Professionnels**

Veuillez nous communiquer vos **revenus professionnels mondiaux (belges et/ou étrangers) perçus en 2018, y compris les revenus de remplacement, ainsi que ceux de votre conjoint:**

**A. Revenus professionnels de source belge**

Veuillez nous remettre les informations et fiches suivantes :

- fiche 281.10: salaires
- fiche 281.20: rétributions de dirigeant d'entreprise
- fiche 281.12: allocations de maladie et d'invalidité
- fiche 281.13: allocations de pré pensionné et de chômage
- fiche 281.11, 281.14, 281.15 et 281.16: pensions et autres revenus de remplacement
- fiche 281.30 et fiche 281.50: prix, subsides et commissions
- toute autre document final établi par un débiteur de revenu à votre attention

<sup>3</sup> Garde partagée: la déduction fiscale liée à la personne à charge peut être partagée avec l'autre parent lorsque les parents ne vivent pas ensemble et que le caractère partagé a fait l'objet d'une convention enregistrée ou homologuée par un juge ou d'une décision judiciaire.

## B. Autres informations

Si vous avez reçu des avantages de toute nature ou toute autre rémunération imposable de votre employeur ou d'une société liée à votre employeur en 2018 qui n'ont **PAS** été inclus dans les fiches susmentionnées (par ex. véhicule de fonction, intéressement, participation, (options sur) actions, plan épargne entreprise...), veuillez en indiquer la nature et le montant.

\_\_\_\_\_ EUR \_\_\_\_\_

Si vous avez payé la **sécurité sociale en tant qu'indépendant**, veuillez indiquer le montant que vous avez payé.

Contributions de sécurité sociale EUR \_\_\_\_\_  
Contributions pension libre complémentaire ('PLC') EUR \_\_\_\_\_

Veuillez joindre le(s) attestation(s) en matière de sécurité sociale et pension libre complémentaire si vous avez opté pour cette forme de pension.

## C. Rémunération de source étrangère

Veuillez compléter le tableau ci-dessous :

Pays			
Montant reçu (en monnaie étrangère)			
Nature du montant reçu (rémunération d'employé, bonus, rétributions d'administrateur, revenus d'assurance, revenus de remplacement, autres)			
Montant de sécurité sociale payé dans ces pays			
Montant d'impôt étranger (en monnaie étrangère) sur ce revenu (payé, retenu ou remboursé en 2018)			
Nom et adresse du débiteur du revenu			

Veuillez joindre une copie des documents et attestations utiles

#### D. Options sur action / warrants

Avez-vous reçu ou exercé des **options sur actions** /warrants en 2018  
Si « oui », voyez l'annexe 1 (p.21).

Oui  Non

Veuillez joindre une copie des documents et attestations utiles.

#### E. Revenus d'une activité indépendante (Bénéfices et Profits)

Veillez nous fournir l'information détaillée des revenus recueillis ainsi que les dépenses professionnelles en 2018. Veuillez mentionner toute information complémentaire utile à ce sujet:

---

---

---

---

---

---

---

Veuillez joindre une copie des documents et attestations utiles.

### 3.Revenus Immobiliers

Etes-vous ou votre conjoint propriétaire, emphytéote, superficiaire, possesseur ou usufruitier d'un **bien immobilier** situé en Belgique ou à l'étranger ?

- Non  Vous pouvez aller directement à la page 11 (revenus mobiliers).  
Oui  Poursuivez sur cette page et les suivantes.

Pour les contribuables mariés ou 'cohabitants légaux': l'imposition de vos revenus immobiliers est fonction de votre régime matrimonial et éventuellement de votre convention de cohabitation.

Veuillez indiquer la situation qui s'applique. Veuillez pour chaque bien immobilier indiquer dans l'espace y réservé la part de propriété des conjoints.

- De manière générale, la Belgique traite les revenus immobiliers comme des biens de la *communauté légale*, c.-à-d. que les revenus sont attribués par parts égales à chaque conjoint, indépendamment de la quotité que chaque conjoint possède dans l'immeuble.
- Cependant, si votre contrat de mariage ou de cohabitation prévoit un régime spécifique, les revenus immobiliers peuvent être attribués de manière inégale entre les partenaires en fonction du contrat.

Nous vous remercions de nous fournir l'information ci-après, *séparément pour chaque bien immobilier*.

Dans le cas où vous possédez plus de deux biens immobiliers, nous vous demandons de bien vouloir copier les deux pages suivantes pour les compléter et les ajouter.

**Bien immobilier n° 1**

terrain

bâtiment

**Information générale**

Adresse \_\_\_\_\_

Habitation privée occupée par vous-même et votre famille? Oui  Non

Si vous n'êtes pas «plein» propriétaire:  usufruitier  nu propriétaire  autre : \_\_\_\_\_

Part de propriété entre conjoints: Vous \_\_\_\_% Votre conjoint \_\_\_\_%

Revenu cadastral **net (non indexé)** EUR \_\_\_\_\_

Si le bien immobilier n'est **pas situé en Belgique**, veuillez indiquer le pays et le montant du loyer brut ou la valeur locative brute (après déduction de l'impôt étranger y afférent – merci d'également nous fournir l'avis d'imposition local foncier ou tout autre document équivalent au précompte immobilier):

Pays: \_\_\_\_\_ EUR \_\_\_\_\_

Date d'achat du bien immobilier (si achat en 2018) (JJ/MM/AA) \_\_\_\_\_

Date de vente du bien immobilier (si vente en 2018) (JJ/MM/AA) \_\_\_\_\_

Date de première occupation (JJ/MM/AA) \_\_\_\_\_

Si ce bien immobilier a été acquis en 2018: veuillez joindre une copie de l'acte d'achat, l'attestation de base de l'emprunt hypothécaire (si applicable) ainsi qu'une copie de l'avertissement-extrait de rôle en matière de précompte immobilier.

Est-ce que vous ou votre conjoint utilisez ce bien immobilier entièrement ou partiellement à des **fins professionnelles**? Oui  Non

Si oui, veuillez indiquer le pourcentage de la surface qui est utilisée à des fins professionnelles : \_\_\_\_\_ %

Si le bien immobilier était entièrement ou partiellement **loué**, veuillez indiquer si le locataire a affecté le bien immobilier à un usage professionnel : Oui  Non

Si oui (usage professionnel), veuillez indiquer:

- le montant des loyers perçus en 2018 EUR \_\_\_\_\_

- le pourcentage de la surface qui est utilisée à des fins professionnelles d'après le bail \_\_\_\_%

**(en cas de location meublée et avantages locatifs, veuillez compléter le point D. de la page 12)**

Veuillez joindre une copie du contrat de bail.

**Emprunts (pour un prêt vert voir le point O de la page 15)**

Habitation **personnelle** au 31/12 de l'année de conclusion de l'emprunt? Oui  Non

Habitation **unique** au 31/12 de l'année de conclusion de l'emprunt?

Vous : Oui  Non  Votre conjoint : Oui  Non

L'emprunt est-il hypothécaire ? Oui  Non

Si vous avez **emprunté** afin d'acheter, de construire ou de rénover ce bien immobilier, veuillez nous fournir les informations suivantes :

But de l'emprunt:   - Construction   
                           - Achat avec TVA   
                           - Rénovation   
                           - Achat avec droits d'enregistrement

Montant emprunté EUR \_\_\_\_\_  
 Intérêts payés en 2018 EUR \_\_\_\_\_  
 Remboursement de capital effectué en 2018 EUR \_\_\_\_\_  
 Date et durée de l'emprunt (JJ/MM/AA) \_\_\_\_\_ Durée: \_\_\_\_\_

**[Veuillez joindre l'attestation émise par l'institution financière.](#)**

En cas de refinancement, veuillez nous fournir les informations tant pour l'emprunt initial que pour l'emprunt de refinancement. Le montant des remboursements anticipés de votre prêt doit également nous être communiqué.

**Assurance-vie**

Votre emprunt (hypothécaire) est-il garanti par une assurance-vie? Oui  Non   
**Si oui**, veuillez nous communiquer l'information suivante:

Assurance-vie conclue par	Vous-même	Votre conjoint/partenaire
Montant du capital assuré	EUR _____	EUR _____
Montant des primes payées en 2018	EUR _____	EUR _____
Date de début de la police (JJ/MM/AA)	_____	_____

**[Veuillez joindre l'attestation émise par l'institution financière.](#)**



Bien immobilier n° 2

terrain

bâtiment

**Information générale**

Adresse \_\_\_\_\_

Habitation privée occupée par vous-même et votre famille? Oui  Non

Si vous n'êtes pas plein propriétaire:  usufruitier  nu propriétaire  autre : \_\_\_\_\_

Part de propriété entre conjoints: Vous \_\_\_\_\_% Votre conjoint \_\_\_\_\_%

Revenu cadastral **net (non indexé)** EUR \_\_\_\_\_

Si le bien immobilier n'est **pas situé en Belgique**, veuillez indiquer le pays et le montant du loyer brut ou la valeur locative brute (après déduction de l'impôt étranger y afférent – merci d'également nous fournir l'avis d'imposition local foncier ou tout autre document équivalent au précompte immobilier):

Pays: \_\_\_\_\_ EUR \_\_\_\_\_

Date d'achat du bien immobilier (si achat en 2018) (JJ/MM/AA) \_\_\_\_\_

Date de vente du bien immobilier (si vente en 2018) (JJ/MM/AA) \_\_\_\_\_

Date de première occupation (JJ/MM/AA) \_\_\_\_\_

Si ce bien immobilier a été acquis en 2018: veuillez joindre une copie de l'acte d'achat, l'attestation de base de l'emprunt hypothécaire (si applicable) ainsi qu'une copie de l'avertissement-extrait de rôle en matière de précompte immobilier.

Est-ce que vous ou votre conjoint utilisez ce bien immobilier entièrement ou partiellement à des **fins professionnelles** ? Oui  Non

Si oui, veuillez indiquer le pourcentage de la surface qui est utilisée à des fins professionnelles : \_\_\_\_\_ %

Si le bien immobilier était entièrement ou partiellement **loué**, veuillez indiquer si le locataire a affecté le bien immobilier à un usage professionnel: Oui  Non

Si oui (usage professionnel), veuillez indiquer:

- le montant des loyers perçus en 2018 EUR \_\_\_\_\_

- le pourcentage de la surface qui est utilisée à des fins professionnelles d'après le bail \_\_\_\_\_%

***(en cas de location meublée et avantages locatifs, veuillez compléter le point D. de la page 12)***

Veuillez joindre une copie du contrat de bail.

**Emprunts - pour un prêt vert voir le point O de la page 15**

Habitation **personnelle** au 31/12 de l'année de conclusion de l'emprunt? Oui  Non

Habitation **unique** au 31/12 de l'année de conclusion de l'emprunt?

Vous Oui  Non  Votre conjoint Oui  Non

L'emprunt est-il hypothécaire ? Oui  Non

Si vous avez **emprunté** afin d'acheter, de construire ou de rénover ce bien immobilier, veuillez nous fournir les informations suivantes :

But de l'emprunt: - Construction   
 - Achat avec TVA   
 - Rénovation   
 - Achat avec droits d'enregistrement

Montant emprunté EUR \_\_\_\_\_  
 Intérêts payés en 2018 EUR \_\_\_\_\_  
 Remboursement de capital effectué en 2018 EUR \_\_\_\_\_  
 Date de l'emprunt (JJ/MM/AA) : \_\_\_\_\_ Durée: \_\_\_\_\_

Veuillez joindre l'attestation émise par l'institution financière.

En cas de refinancement, veuillez nous fournir les informations tant pour l'emprunt initial que pour l'emprunt de refinancement. Le montant des remboursements anticipés de votre prêt doit également nous être communiqué.

**Assurance-vie**

Votre emprunt (hypothécaire) est-il garanti par une assurance-vie? Oui  Non   
**Si oui**, veuillez nous communiquer l'information suivante:

Assurance-vie conclue par	Vous-même	Votre conjoint/partenaire
Montant du capital assuré	EUR _____	EUR _____
Montant des primes payées en 2018	EUR _____	EUR _____
Date de début de la police (JJ/MM/AA)	_____	_____

Veuillez joindre l'attestation émise par l'institution financière.

## 4.Revenus Mobiliers

Les règles d'allocation applicables entre conjoints pour les revenus mobiliers sont identiques aux règles applicables pour les revenus immobiliers: ces revenus sont généralement traités comme des revenus communs acquis pour moitié par chaque conjoint, sauf si un régime matrimonial différent (séparation de biens) s'applique. Veuillez fournir une liste des revenus personnels qui doivent être déclarés.

Pour les personnes mariées ou cohabitantes légales et dans la mesure où le régime matrimonial n'est pas la communauté des biens, veuillez préciser l'allocation des revenus entre partenaires:

Vous \_\_\_\_\_% Partenaire \_\_\_\_\_%

- A. Les revenus d'investissements (**intérêts et dividendes**) qui ont été soumis au précompte mobilier belge ne doivent PAS être déclarés (sauf si vous êtes concerné par le point C. – Exonération pour les dividendes). Par contre, les revenus d'investissements de source belge ou étrangère (intérêts, dividendes, y compris par exemple ceux perçus par un fonds commun de placement d'entreprise, les plus-values sur OPC, les distributions opérées par des SCI) qui n'ont pas été soumis au précompte mobilier belge doivent être déclarés.

Bénéficiaire	Etat de la source	Type de revenus (intérêts, dividendes...)	Revenu en EUR	Impôts étrangers

Veuillez joindre l'attestation émise par l'institution financière et les déclarations à la taxe sur les opérations de bourse introduites par votre conjoint ou vous-même.

- B. Les comptes/dépôts d'épargne ouverts auprès d'un établissement de crédit dans l'EEE bénéficient d'une exonération limitée à 960,00 € d'intérêts par contribuable par an ('**dépôts d'épargne réglementés**'). Les revenus générés par ces comptes au-delà de la tranche exonérée font l'objet d'une taxation au précompte mobilier. Veuillez nous fournir les revenus n'ayant pas fait l'objet d'une retenue au précompte mobilier belge.

Bénéficiaire	Etat de la source	Revenu en EUR

Veuillez nous fournir l'ensemble des revenus perçus sur les comptes d'épargne réglementés si leur montant excède 960,00 €.

- C. Depuis l'exercice d'imposition 2019 (année de revenus 2018), les dividendes sont exonérés d'impôt sur la première tranche de 640,00 € perçus par contribuable et par an. Si vous avez perçu des dividendes qui ont été soumis au précompte mobilier belge, veuillez reprendre ci-dessous les dividendes qui pourraient bénéficier de l'exonération.

Bénéficiaire	Etat de la source	Revenu en EUR

Veuillez joindre l'attestation émise par l'institution financière.

- D. Sont imposables, à l'impôt des personnes physiques, en tant que revenus mobiliers, les **produits de la location, de l'affermage**, de l'usage et de la concession de tous biens mobiliers, qu'ils soient corporels ou incorporels. Parmi ces produits de la location, on trouve les revenus de la location de "meubles meublant" des villas, maisons et appartements (lorsqu'un immeuble meublé est donné en location et que le bail ne fixe pas distinctement les loyers pour l'immeuble et pour les meubles, la partie du loyer couvrant les meubles est censée représenter 40 % du loyer global). Veuillez nous fournir le détail de ces revenus:

Bénéficiaire	Etat de la source	Revenu en EUR

Veuillez joindre une copie du contrat de bail.

- E. Si en 2018, vous avez recueilli des revenus de droits d'auteur, droits voisins et licences, veuillez nous fournir le détail ci-après :

Bénéficiaire	Etat de la source	Montant du prélèvement

Veuillez joindre les documents y afférents et les fiches 281.45 pour les revenus de source belge.

## 5. Autres Revenus

### A. Rentes alimentaires que vous, votre conjoint ou vos enfants avez reçues en 2018

	Vous-même	Votre conjoint	Vos enfants à charge
montant (EUR)			
Nom et adresse du débiteur			

Veuillez nous communiquer la preuve des montants perçus.

### B. Avez-vous ou votre conjoint recueillis des revenus issus de l'économie collaborative et/ou du travail associatif et/ou de services occasionnels entre citoyens? Oui Non

Veuillez joindre une copie des documents et attestations utiles.

### C. Plus-values que vous ou votre conjoint avez réalisées en 2018 lors de la cession en Belgique de biens immobiliers (terrains, constructions, droits immobiliers)

Adresse	_____
Date d'acquisition	(JJ/MM/AA) _____
Prix d'acquisition	EUR _____
Date de vente	(JJ/MM/AA) _____
Prix de vente	EUR _____
Frais réels de l'acquisition ou de la cession	EUR _____

## 6. Dépenses déductibles et réductions/crédits d'impôt

Ces questions nous permettent d'optimiser votre situation fiscale.

***Si la réponse est positive, veuillez nous procurer les documents nécessaires***

- A. Souhaitez-vous déduire vos **frais professionnels réels** (au lieu du forfait légal)? Si tel est le cas, veuillez nous fournir la réconciliation poste par poste du montant total à déduire au titre de frais professionnels réels.

Vous-même Oui  Non   
 Votre conjoint Oui  Non

- B. Si vous vivez à plus de **75 km** de l'endroit où vous travaillez, veuillez indiquer ci-après la distance (trajet simple): \_\_\_\_ km

- C. Avez-vous ou votre conjoint payé en 2018 des **primes d'assurance-vie** (autre que pour garantir un crédit hypothécaire) à une compagnie d'assurance située dans l'Espace Economique Européen ? Oui  Non

Veuillez indiquer le montant de la prime qui a été payée par

Vous-même EUR \_\_\_\_\_  
 Votre conjoint EUR \_\_\_\_\_

- D. Avez-vous ou votre conjoint effectué des paiements dans le cadre de l'**épargne-pension** ? Oui  Non

- E. Avez-vous ou votre conjoint versé des sommes en vue de l'**acquisition de nouvelles actions** ou parts de capital d'une société établie dans l'Espace Economique Européen dans laquelle vous ou votre conjoint êtes occupé en qualité de travailleur ou dont votre société-employeur est une filiale ou une sous-filiale ? Oui  Non

Versements effectués en 2018: EUR \_\_\_\_\_  
 Reprise de la réduction suite à une cession anticipée en 2018 : EUR \_\_\_\_\_

- F. Avez-vous ou votre conjoint prêté ou mis à disposition des montants dans le cadre de prêts "**Win-Win**" enregistrés par la Participatiemaatschappij Vlaanderen NV ou par la NV Waarborgbeheer? Oui  Non

- G. Avez-vous ou votre conjoint prêté ou mis à disposition des montants dans le cadre de prêts "**coup de pouce**" enregistrés par la Sowalfin? Oui  Non

- H. Avez-vous payé des rentes alimentaires en 2018? Oui  Non

Débiteur (Vous? Votre conjoint? Les deux?)	Bénéficiaire (nom et adresse)	Lien de parenté avec vous/conjoint	Montants payés en 2018

Veuillez joindre une copie de la fiche 281.30 pour les rentes payées à des non-résidents belges

- I. Avez-vous ou votre conjoint fait en 2018 des **dons** ou des **libéralités** à des institutions reconnues établies dans un Etat membre de l'Espace Economique Européen ? Oui  Non
- Montant total des dons-libéralités (minimum € 40 par institution) EUR \_\_\_\_\_
- J. Avez-vous payé des frais de **garde ou de camps de vacances pour enfants** âgés de moins de 12 ans (ou 18 ans si gravement handicapé) à un établissement agréé situé dans l'Espace Economique Européen? Oui  Non
- K. Avez-vous payé des montants à une **agence locale pour l'emploi** (PWA/ALE)? Oui  Non
- L. Avez-vous ou votre conjoint acheté des **titres-services**? Oui  Non
- M. Avez-vous ou votre conjoint mis en 2018 des montants à disposition dans le cadre de conventions de rénovation enregistrées pour lesquelles l'agence "**Wonen-Vlaanderen**" vous a délivré une ou plusieurs attestations? Oui  Non
- Montant mis à disposition au 01/01/2018: EUR \_\_\_\_\_  
 Montant mis à disposition au 31/12/2018 : EUR \_\_\_\_\_
- N. Avez-vous ou votre conjoint fait en 2018 des dépenses pour **l'isolation du toit** dans une habitation dont vous êtes propriétaire, nu-propriétaire, possesseur, emphytéote, superficiaire, usufruitier ou locataire (uniquement en Région wallonne)? Oui  Non
- Cette habitation devait être, au 31 décembre de l'année au cours de laquelle ont débuté les travaux, occupée depuis 5 ans ou plus.
- O. Avez-vous ou votre conjoint contracté un «**prêt vert**» avant le 1/1/2012? Oui  Non   
*Un «prêt vert» est un prêt conclu par une personne physique auprès d'une banque en Belgique afin d'investir pour des économies d'énergie.*
- Si oui, veuillez mentionner le montant des intérêts payés en 2018: EUR \_\_\_\_\_
- P. Avez-vous effectué des travaux d'entretien ou de rénovation d'un immeuble inscrit au patrimoine national et ouvert au public? Oui  Non
- Q. Avez-vous rémunéré un "**employé de maison**" en Belgique (pas les titres services)? Oui  Non   
 Si oui, l'avez-vous affilié à la sécurité sociale belge? Oui  Non
- R. Avez-vous ou votre conjoint acquis à l'état neuf, construit ou rénové totalement/partiellement (dans un Etat membre de l'EEE) une habitation **passive**\* ou à **basse énergie**\*\* ou à **zéro énergie**\*\*\* et pour laquelle un contrat a été conclu avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012? Oui  Non
- S. Avez-vous effectué des dépenses en vue de la **rénovation** d'une habitation située en Belgique et donnée en location à un loyer modéré via une **agence immobilière sociale**? Oui  Non

\* Une **habitation passive** est une habitation pour laquelle la demande énergétique totale pour le chauffage et le refroidissement des pièces ne dépasse pas 15 kWh/m<sup>2</sup> de superficie climatisée, ou pour laquelle la perte d'air n'excède pas 60% du volume de l'habitation par heure lors d'un test d'étanchéité à l'air avec une différence de pression de 50 pascals entre l'intérieur et l'extérieur.

\*\* Une **habitation basse énergie** est une habitation pour laquelle la demande énergétique totale pour le chauffage et le refroidissement des pièces ne dépasse pas 30 kWh/m<sup>2</sup> de superficie climatisée.

\*\*\* Une **habitation zéro énergie** est une habitation qui répond aux conditions d'une habitation passive et dans laquelle la demande résiduelle d'énergie pour le chauffage et le refroidissement des pièces est compensée totalement par l'énergie renouvelable produite sur place.

- T. Avez-vous fait l'acquisition en 2018 d'actions de fonds de développement agréés? Oui  Non
- U. Avez-vous ou votre conjoint - en 2018- acquis à l'état neuf et à 100% électrique:
- une motocyclette ou un tricycle électrique? Oui  Non
  - un quadricycle électrique? Oui  Non
- V. Avez-vous participé à une mesure d'investissement alternatif Tax Shelter PME/Crowdfunding (entreprises qui débutent ou en croissance)? Oui  Non
- W. Avez-vous exposé des dépenses dans le cadre d'une procédure d'adoption? Oui  Non

**En cas de réponse positive, veuillez nous procurer les documents nécessaires.**

## 7. Versements anticipés faits en 2018

Versements anticipés (paiement volontaire autre que le précompte professionnel retenu chaque mois)

Premier trimestre	EUR _____
Second trimestre	EUR _____
Troisième trimestre	EUR _____
Quatrième trimestre	EUR _____

[Veuillez joindre l'attestation que vous avez reçue de l'administration fiscale belge.](#)

## 8. Comptes à l'étrangers

Chaque contribuable qui, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2011, est ou a été titulaire ou co-titulaire d'un ou plusieurs compte(s) auprès d'un établissement de banque, de change, de crédit et d'épargne établi à l'étranger, est tenu de communiquer le numéro de ce(s) compte(s) au Point de Contact central (PCC).

Nous comprenons que vous avez introduit l'année passée un formulaire de communication des comptes étrangers, ainsi que des comptes étrangers paypal/google liés à une activité professionnelle, au Point de Contact Central (si vous ne nous en avez pas envoyé copie l'année passée, merci de nous remettre une copie cette année).

Tout changement (clôture ou ouverture d'un nouveau compte) par rapport aux informations communiquées l'année passée au Point de Contact central doit également être notifié via le formulaire de communication.

Y a-t-il eu des changements par rapport aux informations déjà communiquées? Oui  Non

**Si oui**, merci de nous remettre une copie du formulaire concernant les nouvelles informations communiquées ou de bien vouloir compléter, signer et renvoyer le formulaire de communication attaché à ce questionnaire au Point de Contact Central (voir la notice explicative) et de nous en envoyer une copie.

**Si non**, aucune démarche n'est à entreprendre.



Veillez noter que cette communication doit s'effectuer avant, ou au plus tard au moment de l'introduction de la déclaration à l'impôt des personnes physiques qui comporte la mention de l'existence de ces comptes étrangers durant la période imposable concernée, sauf si cette existence a déjà été précédemment communiquée au PCC.



Nous ne pourrons donc pas introduire votre déclaration fiscale sans la copie du formulaire de communication.

### Mention dans la déclaration fiscale

Veillez fournir l'information suivante relative aux comptes étrangers que vous, votre conjoint ou cohabitant légal avec lequel vous souscrivez cette déclaration, ou l'un de vos enfants mineurs non émancipés, avez été à un quelconque moment en 2018 :

Titulaire d'un ou plusieurs comptes auprès d'un établissement de banque, de change, de crédit ou d'épargne établi à l'étranger ou gestionnaire d'un ou plusieurs comptes étrangers au nom d'une ou de plusieurs associations qui ne recueillent pas de bénéfices ou profits et qui ne sont pas assujetties à l'impôt des sociétés ou à l'impôt des personnes morales.

Nom et prénom du titulaire ou gestionnaire du compte	Pays où le compte bancaire est détenu
--	---------------------------------------

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

### 9. Taxe sur les comptes-titres

Depuis le 10 mars 2018, les personnes physiques qui sont titulaires d'un ou plusieurs comptes-titres détenus auprès d'un ou de plusieurs intermédiaires financiers belges ou étrangers dont la valeur moyenne atteint au moins 500.000,00 € au cours de la période de référence allant du 10 mars 2018 au 30 septembre 2018 pour l'année 2018 sont soumis à une taxe de 0,15%. En principe, la période de référence débute le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Les personnes soumises à cette taxe doivent introduire une déclaration au plus tard le dernier jour de l'introduction de la déclaration à l'impôt des personnes physiques.

Si vous pensez que vous êtes visés par ladite taxe, souhaitez-vous notre assistance dans le cadre de la déclaration? Oui  Non

Si oui, voyez l'annexe 2 (page 22).

Nous attirons votre attention sur le fait que la taxe doit être payée au plus tard le 31 août 2019.

## 10. Contrats d'assurance-vie individuelle à l'étranger

Veillez fournir l'information suivante relative aux contrats étrangers d'assurance-vie individuelle que vous, votre conjoint ou un membre de votre famille avez conclu et qui étaient toujours en cours à un moment quelconque en 2018 auprès d'une entreprise d'assurances établie à l'étranger.

Nom et prénom du preneur d'assurance	Pays où l'assurance a été conclue
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

## 11. Constructions juridiques et taxe Caïman

Est-ce que vous-même, ou votre conjoint ou cohabitant légal avec lequel vous souscrivez cette déclaration, ou l'un de vos enfants mineurs non émancipés pensez être un fondateur d'une construction juridique au sens de la définition reprise ci-dessous ou avez-vous ou une de personnes visées ci-avant, recueilli un dividende ou bénéficié de tout autre avantage octroyé par une construction juridique en 2018 ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, nous prendrons contact avec vous, afin de déterminer si vous entrez dans le champ d'application de la taxe caïman.

### **Par construction juridique, on entend :**

a) une relation juridique créée par un acte du fondateur ou par une décision judiciaire, par lequel ou laquelle des biens ou des droits sont placés sous le contrôle d'un administrateur afin de les administrer dans l'intérêt d'un ou plusieurs bénéficiaires ou dans un but déterminé. Cette relation juridique présente les caractéristiques suivantes:

- le titre de propriété relatif aux biens ou droits en question est établi au nom de l'administrateur ou d'une autre personne pour le compte de l'administrateur;
- les biens de la construction juridique constituent une masse distincte et ne font pas partie du patrimoine de l'administrateur;
- l'administrateur est investi du pouvoir et chargé de l'obligation, dont il doit rendre compte, d'administrer, de gérer ou de disposer des biens selon les termes de la construction juridique et les règles particulières imposées à l'administrateur par la loi.

b) toute société, association, établissement, organisme ou entité quelconque, qui possède la personnalité juridique et qui, en vertu des dispositions de la législation de l'Etat ou de la juridiction où il est établi, soit, n'y est pas soumis à un impôt sur les revenus, soit, y est soumis à un impôt sur les revenus qui s'élève à moins de 15 p.c. du revenu imposable de cette construction juridique déterminé conformément aux règles applicables pour établir l'impôt belge sur les revenus correspondants.

Les formes juridiques visées au point b) qui sont établies dans un Etat ou une juridiction qui fait partie de l'Espace économique européen ne constituent pas des constructions juridiques (sauf si elles sont soumises à un impôt de moins de 1% du revenu imposable déterminé conformément aux règles belges).

En ce qui concerne les formes juridiques visées au point b), qui ne sont pas établies dans un Etat ou une juridiction qui fait partie de l'Espace économique européen, il convient de se référer à la liste référencée à l'annexe 3 (page 23).

c) un contrat, dans la mesure où ce contrat:

- prévoit, en échange du paiement d'une ou plusieurs primes, pendant la durée du contrat ou à l'expiration de celui-ci, le paiement des revenus perçus par une construction juridique visée au a) ou b), ou la distribution des droits économiques, des actions ou parts ou des actifs d'une construction juridique visée au a) ou b);
- prévoit, en échange de l'apport des droits économiques, des actions ou parts ou des actifs d'une construction juridique visée au a) ou b), pendant la durée du contrat ou à l'expiration de celui-ci, le paiement ou la distribution des droits, des actions ou parts ou des actifs apportés ou de leur contrevaletur.

**Par construction filiale, on entend :**

Une construction juridique dont les actions ou parts ou droits économiques sont totalement ou partiellement détenus par une autre construction juridique;

**Par construction mère, on entend :**

Une construction juridique qui détient totalement ou partiellement les actions ou parts ou droits économiques d'une autre construction juridique;

**Par construction en chaîne, on entend :**

Un ensemble de constructions juridiques formé par une construction juridique et toutes ses constructions filiales.

Si la construction en chaîne contient une construction filiale qui est également une construction mère, les constructions filiales de cette construction mère font également partie de cette même chaîne de constructions juridiques.

L'application des notions définies ci-dessus est répétée jusqu'à ce que toutes les constructions filiales des constructions mères faisant partie de cette construction en chaîne soient reprises dans cette construction en chaîne.

## 12. Autre information

Veuillez nous communiquer toute information complémentaire qui serait nécessaire pour appréhender complètement votre situation fiscale:

---

---

---

---

---

19

### 13. Attestation

Je déclare par la présente que les informations communiquées sont complètes et exactes.

*Veillez dater et signer ce questionnaire.*

Date \_\_\_\_\_

Signature(s) \_\_\_\_\_

*L'ensemble des informations personnelles et professionnelles vous concernant ainsi que la déclaration finale peuvent être conservés dans une banque de données appartenant à Tax Consult.*

Marquez-vous votre accord quant à l'utilisation et la conservation de vos informations personnelles par Tax Consult et ce, conformément, à la législation GDPR : Oui  Non

## Annexe 1: Options sur actions / Warrants

### A. Octroi de l'option / warrant

Vous a-t-on octroyé des options/warrants en 2018 ? Oui  Non

Si *oui*,

- Avez-vous officiellement accepté ces options dans les 60 jours de l'offre ? Oui  Non
- L'avantage imposable est-il repris dans votre fiche de rémunération ? Si non, nous vous contacterons pour obtenir les informations complémentaires. Oui  Non

### B. Exercice de l'option / warrant

Avez-vous exercé des options/warrants en 2018? Oui  Non

Si oui,

- Ces options /warrants sont-ils liés à votre emploi en Belgique? Oui  Non
- Un avantage en nature a-t-il été comptabilisé en Belgique à la date d'octroi ? Oui  Non

### C. Cession d'option /warrants

Avez-vous cédé des options / warrants en 2018? Oui  Non

Si oui, nous vous contacterons pour obtenir les informations complémentaires.

## Annexe 2: Taxe sur les comptes titres

Veillez fournir l'information suivante relative aux comptes-titres belges et/ou étrangers que vous, votre conjoint ou vos enfants étiez titulaires en 2018 auprès d'un établissement financier étranger et/ou belge.

Nom, prénom du titulaire du compte-titres	Pays où le compte-titres est détenu	Numéro du compte-titres	Avez-vous choisi l' « opt-in »
_____	_____	_____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
_____	_____	_____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
_____	_____	_____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
_____	_____	_____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
_____	_____	_____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
_____	_____	_____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
_____	_____	_____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
_____	_____	_____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
_____	_____	_____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
_____	_____	_____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

 Veillez joindre une copie du relevé d'identification bancaire ou un document équivalent.

## Annexe 3: Constructions Juridiques / Taxe Caïman

Liste de formes juridiques visées pour des pays hors Espace Economique Européen ou juridictions déterminés hors Espace Economique Européen :

- |  |   |
|--|---|
| 1° Iles Vierges des Etats-Unis: Exempt Company;          | 49° Saint-Christophe-et-Nevis: Foundation;            |
| 2° Anjouan (Comores): International Business Company;    | 50° Saint-Christophe-et-Nevis: Exempt Company;        |
| 3° Antigua-et-Barbuda: International Business Company;   | 51° Sainte-Lucie: International Business Company      |
| 4° Anguilla: International Business Company              | 52° Saint-Vincent-et-les- Grenadines: International   |
| 5° Aruba: Stichting Particulier Fonds;                   | Business Company;                                     |
| 6° Bahamas: International Business Company;              | 53° Iles Salomon: Company;                            |
| 7° Bahamas: Foundation;                                  | 54° Samoa: International company;                     |
| 8° Barbade: International Business Company;              | 55° Saint-Marin: Fondazione;                          |
| 9° Barbade: International Society with Restricted        | 56° Sao Tomé-et-Principe: International Business      |
| Liability;   | Company;  |
| 10° Belize: International Business Company;              | 57° Seychelles: International business company;       |
| 11° Bermudes: Exempt Company;                            | 58° Etat du Delaware (Etats Unis d'Amérique): Limited |
| 12° Iles Vierges britanniques: Company;                  | Liability Company;                                    |
| 13° Brunei: International Business Company;              | 59° Etat du Wyoming (Etats-Unis d'Amérique): Limited  |
| 14° Iles Caïmans: Exempt Company;                        | Liability Company;                                    |
| 15° Iles Cook: International Company;                    | 60° Iles Turks-et-Caïques: Exempt Company;            |
| 16° Costa Rica: Company;                                 | 61° Tuvalu: Provident Fund;                           |
| 17° Djibouti: Exempt Company;                            | 62° Uruguay: Sociedad Anónima Financiera de           |
| 18° Dominique: International Business Company;           | Inversión;  |
| 19° Ile de Man: Company;                                 | 63° Vanuatu: Exempt Company;                          |
| 20° Polynésie française: Société;                        | 64° Vanuatu: International company;                   |
| 21° Grenade: International Business Company;             | 65° Emirats Arabes Unis: Offshore Company;            |
| 22° Guam: Company;                                       | 66° Suisse: Foundation.                               |
| 23° Guatemala: Fundación;                                |   |
| 24° Guernesey: Company;                                  |   |
| 25° Guernesey: Foundation;                               |   |
| 26° Hong Kong: Private Limited Company;                  |   |
| 27° Jersey: Company;                                     |   |
| 28° Jersey: Foundation;                                  |   |
| 29° Labuan (Malaisie): Offshore Company;                 |   |
| 30° Liban: Sociétés bénéficiant du régime des sociétés   |   |
| offshore;  |   |
| 31° Liberia: Non-resident company;                       |   |
| 32° Macao: Fundação;                                     |   |
| 33° Maldives: Company;                                   |   |
| 34° Iles Marshall: International Business Company;       |   |
| 35° Maurice: Global Business Company category 1;         |   |
| 36° Maurice: Global Business Company category 2;         |   |
| 37° Micronésie: Company;                                 |   |
| 38° Monaco: Foundation;                                  |   |
| 39° Montserrat: International Business Company;          |   |
| 40° Nauru: Company;                                      |   |
| 41° Nauru: Autres formes de sociétés négociées avec le   |   |
| gouvernement;  |   |
| 42° Antilles néerlandaises: Stichting Particulier Fonds; |   |
| 43° Nouvelle-Calédonie: Société;                         |   |
| 44° Niué: International business company;                |   |
| 45° Iles Mariannes du Nord: Foreign sales corporation;   |   |
| 46° Palau: Company;                                      |   |
| 47° Panama: Fundación de interés privado;                |   |
| 48° Panama: International Business Company;              |   |